

Poste : bénéfices record et hausses de prix

La Poste Suisse enregistre un bénéfice record pour 2010 – et décide presque au même moment de relever ses tarifs. Le financement de la desserte de base est on ne peut plus solide. Il n’y a aucune raison de ne pas parachever l’ouverture du marché postal et mettre en place des règles uniformes pour les fournisseurs de prestations postales. Ce ne serait plus seulement la Poste mais aussi les clients qui tireraient leur épingle du jeu.

Avec 910 millions de francs de bénéfice, la Poste Suisse s’approche de la barre du milliard. Cet excellent résultat ne doit rien au hasard et témoigne d’une santé financière très solide.

La Poste jouit d’une situation confortable. Le volume des envois est toujours élevé, les infrastructures de transport sont excellentes, la population est dense et la législation régissant le marché postal optimale. La révision totale de la loi sur la poste et de celle sur son organisation en 2009 et 2010 a transformé La Poste en une société anonyme, sans parachever l’ouverture du marché. Le monopole sur les lettres jusqu’à 50 g a été maintenu. Sur le plan de la concurrence, La Poste Suisse bénéficie de conditions plus avantageuses que les prestataires privés.

Des mesures s’imposent du point de vue des clients

Cette situation produit ses premiers effets : à compter du 1er avril 2011, la Poste ajuste ses prix à la hausse et ses prestations à la baisse. A partir de demain, l’envoi d’une lettre grand format jusqu’à 50 g en recommandé coûte six francs, contre cinq actuellement, et les lettres contre remboursement passent à 18 francs, contre 15 actuellement. Les suppléments de poids pour les envois en nombre du courrier B sont redéfinis. Enfin, il n’est plus possible d’envoyer les actes de poursuite en courrier A ou en recommandé.

Des mesures s’imposent, du point de vue des clients, dont certaines peuvent, au moins partiellement, être introduites par ordonnance. Les prestataires privés ne doivent plus être pénalisés (en particulier en ce qui concerne l’interdiction de circuler la nuit, la gestion des adresses et la négociation de l’accès aux prestations partielles) et le monopole sur les lettres jusqu’à 50 g doit être aboli. Cela permettrait de faire émerger d’autres solutions attrayantes dans tous les segments.

Comme le montrent régulièrement les résultats financiers de La Poste et PostReg, la desserte de base n’est aucunement menacée. Il existe par contre un risque de financements croisés entre les domaines réservés et ceux ouverts à la

concurrence, ce qui pourrait provoquer l'éviction des prestataires privés.

Pour le client, une libéralisation complète avec des conditions-cadre uniformes pour tous les prestataires serait la promesse d'offres innovantes et de qualité élevée, de prix avantageux et d'une meilleure desserte de base. Ce ne serait plus seulement la Poste mais aussi les clients qui tireraient leur épingle du jeu.